



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

SOLTéA je me connecte



A l'attention des entreprises partenaires de la MFR de

Vous vous êtes acquittés du solde de la taxe d'apprentissage. **Bonne nouvelle ! Vous avez la possibilité de choisir notre école comme bénéficiaire de ce solde.**

Notre MFR de Plérin est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre de ses formations initiales.

Pour cela

- 1 **Connectez-vous à la plateforme de répartition de la taxe d'apprentissage « SOLTéA »**

Du 25 mai au 11 juillet 2025

(Attention ! fermetures de la plateforme sur certaines périodes estivales)

- 2 **Suivez le lien*** ici direct de SOLTéA qui vous aiguille sur la fiche de notre établissement.

Ou Recherchez notre MFR par numéro Siret : 77741768400019 ou UAI : 0221734R

* le lien est actif lorsque l'entreprise est connectée à SOLTéA.

- 3 **Et laissez-vous guider**

***Flécher le solde de votre taxe d'apprentissage à notre MFR,
c'est contribuer à la formation des professionnels de demain***

Votre soutien est essentiel !

Nb : Pour les entreprises qui font une toute première connexion, il faut créer le service SOLTéA sur Net-entreprise

Des questions ? : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/faq-employeurs-taxe-apprentissage#terme-105>